



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le



ID : 067-216703223-20200106-06012020-AU

SEANCE du 6 JANVIER 2020

OUVERTURE DE LA SEANCE

ETAIENT PRESENTS: Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT
Christine GOETZMANN, Martin EYERMANN, Bernard GEROLD, Frédérique GLASSMANN, Laurence
CAVRO, Eddy RAMSPACHER, Loic KRIEGER, Daniel OTT, Anastasie LEIPP

ABSENT excusé : Sandrine KOPF

ABSENT non excusé : Célia HAUTENSCHILD

Procuration : 01 Mme Sandrine KOPF donne procuration à M. Daniel BURRUS

Date de dépôt de la convocation : 23 décembre 2019

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 25 novembre 2019, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DORSCHNER

Avant de démarrer la séance, le Maire adresse aux membres du Conseil Municipal ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.

OBJET : Transfert de la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques »

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-37 et L.5211-17,

Vu le Décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 complétant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 approuvant l'évolution et la restitution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu la délibération n°17 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 proposant aux communes membres de transférer à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables»,

Le Conseil municipal de Neuwiller-lès-Saverne, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* **de TRANSFERER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « Création, entretien et exploitation des infrastructures de chargement nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;

* **de PRÉCISER** que constitue une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (IRVE) l'ensemble des matériels, tels que circuits d'alimentation électrique, bornes de recharge ou points de recharge, coffrets de pilotage et de gestion, et des dispositifs permettant notamment la transmission des données, la supervision, le contrôle et le paiement, qui sont nécessaires à la recharge ;

* **de PRÉCISER** que les IRVE précitées concernées par le transfert de compétence sont celles situées à proximité immédiate (accessibilité en moins de 5 mn à pied) :

- d'un service public à vocation intercommunale ou d'un équipement touristique structurant
 - public
 - ou privé si sa fréquentation réelle annuelle est supérieure à 10 000 personnes au moment de l'installation de l'IRVE
- d'un ensemble comprenant un minimum de 50 équipements ou services à la population recensés par l'INSEE dans sa Base Permanente des Equipements (commerces, services, santé, action sociale, enseignement, sport-loisir, transport et tourisme) au moment de l'installation de l'IRVE (l'accessibilité en moins de 5 mn à pied s'entend pour chacun des équipements ou services concernés) ;

* **de CHARGER** le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

OBJET : Programme prévisionnel des coupes et programme d'actions en 2020

Monsieur Damien VOGT, Adjoint au Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les prévisions de l'ONF pour les coupes et les travaux sylvicoles 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les programmes de travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux présentés par l'ONF en forêt communale pour l'exercice 2020.

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 133 740 € pour un volume de 1 834 m³.

APPROUVE la vente sur pied des parcelles 19j, 29a, 35a et le 39j pour un montant prévisionnel de recettes nettes hors taxes s'élevant à 9 810 € pour un volume de 1 736 m³.

APPROUVE la vente publique en fonds de coupe des parcelles

DELEGUE le Maire pour signer les documents afférant à ce programme et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens fixer par le conseil municipal.

VOTE les crédits correspondants à ces programmes :

- 26 740- € H.T. pour les travaux patrimoniaux
- 67 566- € H.T. pour les travaux d'exploitation

soit **94 306 € H.T.** au total dont :

- 85 506 € H.T. de travaux d'investissement
- 8 800 € H.T. de travaux d'entretien

OBJET : Tarifs 2020

Monsieur Olivier GING, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs ci-dessous :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**

1 – CIMETIERES**a/ Concessions trentenaires aux cimetières**

* Tombe simple	70 €
* Tombe double	140 €
* renouvellement Tombe 6m ²	150 €

b/ Confection d'un caveau sur tombe simple ou double nécessite l'attribution d'une concession cinquantenaire

* Caveau simple	1.000 €
* Caveau double	2.000 €

c/ Concession columbarium - 1 à 4 urnes

* Urne pour 15 ans	600 €
* Urne pour 30 ans	1200 €

* Jardin du souvenir	Gracieux
----------------------	----------

2. - ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE

* Annuel	gratuit
----------	---------

4. - LOCATION DE DEPOTS DE BOIS 10 €/lot**5. – Location jardins « Marxgaerten »**

* De 0 à 0.50 a	5 €
* Au-delà de 0.50 a	10 €

6. - DROIT DE PLACE POUR STAND ETALAGE :**A/ Droit de place lors des fêtes locales**

- Manège enfantin (Ets Hubert)	60 €
- Autosckotter (Ets Vogel)	100 €
- Stand simple et petite installation jusqu'à 6 m	20 €
- Stand double (+ 6 m)	40 €

B/ Droit de place marchand ambulant (camion pizza, camion surplus militaire, etc.)

-Tarif 10 €/journée

7. – LOCATION SALLES COMMUNALES :

- Gratuité des salles 1 fois par an pour l'organisation de l'AG **sans repas**
- Location pour enterrement salle BOSCO(bas) : 50 €
- Location pour enterrement salle BOSCO(haut) : 80 €
- Pour toutes les locations salles BOSCO, un montant de caution unique est fixé à **150.00 euros**.
- Location ensemble des 2 salles (Sous-Sol, rez-de-chaussée et buvette)

Neuwillerois	Extérieurs
350.00 € week-end	480.00 € week-end

DIVERS :

Envoyé en préfecture le 07/01/2020

Reçu en préfecture le 07/01/2020

Affiché le

ID : 067-216703223-20200106-06012020-AU



- VU Déclaration d'Intention d'Aliéner, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption/ DIA de fin d'année 2019 :

IA 067 322 19 R0021	21/11/2019	22/11/2019	1666	SCP SCHAER - CAMISAN & WEISS Monsieur KNORR JEAN PAUL Monsieur VONNA Olivier	WNGERT NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 55000 €
Description : Non bâti Parcelle : 02 24, 02 25						
IA 067 322 19 R0022	25/11/2019	10/12/2019	375 120	SCP CRICUI- MARX & CRICUI & BRAUN- LEYENBERGER Odile & Laurent & Marie Monsieur et Madame HUSSER Rémy Albert Georges Monsieur et Madame LAMBERT CLAUDE VICTOR	12 RUE DU GEN LECLERC NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 80000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 03 53						
IA 067 322 19 R0023	09/12/2019	10/12/2019	1722	Maître RIEG - NONNENMACHER & BELLOT Monsieur GUTFRIED ERIC SAS TRANSPORTS GUTFRIED GEORGES	STIERALLMEND NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 1722 €
Description : Non bâti Parcelle : 1183						
IA 067 322 19 R0024	09/12/2019	10/12/2019	245	Maître JACQUIN- ARBOGAST Audrey Monsieur VIDAL JEROME Madame ROOS Christelle	19 RUE DES CIGOGNES NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 188000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 03 211, 03 504, 03 520						
IA 067 322 19 R0025	13/12/2019	16/12/2019	523	SCP BOILLIOD & HASSLER Monsieur et Madame MORGENROTH THIERRY Monsieur BOYON Kévin	18 RUE DES GRVES NEUWILLER LES SAVERNE	Mise à prix : 101000 €
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 05 195						

- Solde travaux restauration abbatiale : Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du retard de paiement du solde de travaux de restauration de l'abbatiale envoyé le 7 août dernier auprès de la DRAC. Le solde attendu est de 42 304 euros.
- Travaux pour le futur parking à côté du cimetière : le Maire informe les membres du Conseil municipal être dans l'attente de l'autorisation du permis d'aménagement (l'ABF ayant déjà donné son accord). Les travaux du parking pourront démarrer dès obtention des autorisations et dès que la commune aura perçu le solde de travaux de l'abbatiale.
- Concertation sur le déplacement et le stationnement :
 - o Dans la continuité, les élus rencontreront M. LEZAIRE de l'unité territoriale, le lundi 13/01 pour voir sur place ce qui pourra être réalisé pour le stationnement
 - o Rue du Gué : concertation en cours entre les riverains
 - o Mise en place prochainement de panneaux contrôles radars
- Retour positif de l'organisation du marché de Noël dans l'abbatiale St Pierre et St Paul avec une ambiance très sereine
- Prochaine manifestation de l'OMSCL, la marche d'hiver du dimanche 19 janvier 2020

La séance est levée à 21h20

Vu pour être affiché le mercredi 8 janvier 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :

Daniel BURRUS

